Cependant, les plantes suivantes demandent encore une attention particulière : d'abord le *Liseron* (*Convolvulus arvensis*). Si, pour sarcler une céréale qui en contient beaucoup, on attend que les chaumes soient montés, on causera du dommage aux plantes, on les cassera ou on les arrachera. Le liseron est une des plantes que les botanistes nomment *volubiles,* parce qu'elles s'enroulent autour des objets qu'elles rencontrent. Le liseron repousse promptement, lorsqu'on ne l'a pas coupé à une grande profondeur. Au lieu de l'arracher à la main, on fera mieux de se servir d'une faucille usée, et de le couper profondément entre deux terres.

L'espèce d'*Ivraie* qu'on nomme enivrante (*Lolium temulentum*) a certainement des propriétés délétères sur la vie animale. On la distingue des autres espèces, en ce que les épillets n'ont jamais plus de douze fleurs, et que les chaumes sont rudes au toucher, surtout dans le haut. Heureusement cette plante est assez rare.

La *Folle-avoine* (*Avena fatua*) est quelquefois si abondante dans certains cantons, qu'elle forme la moitié de la récolte; elle est alors fort nuisible et difficile à détruire. On ne saurait trop recommander de l'arracher à la main dans les blés, et surtout dans les fèves qui paraissent avoir la propriété d'en favoriser la naissance.

Le *Pas-d'Ane* (*Tussilago farfara*), regardé comme indomptable, parce que ses graines naissent de si bonne heure au printemps, qu'elles sont ordinairement tombées avant que le sol ait reçu le second labour, peut être facilement détruit en arrachant les plantes après la récolte des grains, en août, septembre et octobre.

Les *Patiences* (*Rumex acutus* et *obtusifolius*) sont des plantes vivaces dont l'extirpation est difficile, à cause de la longueur de leurs racines qui reproduisent obstinément de nouvelles tiges, et de l'énorme quantité de leurs graines. On ne peut arracher leurs racines pivotantes qu'à la main après une forte pluie.

Plusieurs plantes nuisibles ayant leurs semences ailées, notamment les chardons, il est évident que leur destruction ne pourra être complète que quand il existera des *dispositions législatives et des réglemens locaux* qui la rendront générale. Jusque là, le cultivateur soigneux sera victime de la négligence de son voisin. Ce sujet sera traité dans la *Législation agricole.*

ART. IV. — *Emploi des produits des binages et des sarclages.*

Lorsque les herbes détruites par les menues cultures sont peu abondantes, ou n'ont pas pris beaucoup de développement, on les *laisse sécher sur le sol,* pourvu que leurs graines ne soient pas arrivées à maturité; si elles étaient dans ce cas, on devrait les transporter hors du champ, les *faire sécher et les brûler.* — Il est beaucoup d'herbes inutiles qui sont pour les animaux une assez bonne nourriture; on devra les amasser avec soin, secouer la terre qui adhère à leurs racines, et les *porter au ratelier.* — Lorsqu'on a d'ailleurs beaucoup de fourrages ou que les plantes sont dédaignées par le bétail, on se trouvera bien de suivre la méthode usitée dans les Etats-Unis. Elle consiste à *stratifier ces végétaux par lits alternatifs avec de la chaux.* Le compost ne tarde pas à fermenter, et les substances qui le constituent se combinent et forment un bon engrais. On pourrait également *jeter ces plantes dans un croupissoir* ou excavation remplie d'eau. La décomposition des substances végétales réagit sur le liquide et le rend très-propre à l'arrosement des prairies.

L'éclaircissage de quelques récoltes fournit encore des produits qui ne sont point à dédaigner. Ainsi, dans la culture du maïs, on sème deux fois plus épais que cela n'est nécessaire; on laisse venir toutes les plantes jusqu'à ce qu'on s'aperçoive qu'elles commencent à s'affamer et à se gêner dans leur développement. Alors seulement on retranche les pieds surnuméraires qui forment pour toute espèce de bétail une excellente nourriture. On agit de même dans la culture de la Carotte, de la Betterave, du Navet, etc.

ART. V. — *Retranchement des feuilles et des sommités des tiges.*

Ces diverses opérations s'exécutent sur un trop petit nombre de plantes pour que nous nous en occupions longuement ici. Nous dirons seulement que trop de personnes se font illusion sur les avantages de cette pratique. Le *retranchement des sommités du Maïs, des feuilles de la Betterave, des tiges de la Pomme-de-terre* fournit bien une nourriture plus ou moins alibile pour beaucoup d'animaux; mais la soustraction de ces diverses parties ne peut que nuire au produit principal, parce qu'elle diminue les surfaces destinées à puiser dans l'atmosphère les élémens de fertilité qui s'y trouvent. Il a été prouvé par maintes expériences que si on retranche par exemple les fannes des pommes-de-terre 1 mois après la fleur, on n'obtiendra, dans un bon sol, que 30 mille livres de tubercules, tandis que si l'on eût fait cette opération 2 mois après la fleur, on eût récolté 41 milliers. Il n'en est pas de même du *retranchement des parties florales.* Comme elles ne servent point à tirer les gaz répandus dans l'atmosphère, mais à être le récipient des sucs élaborés par les autres parties, il est évident que leur retranchement se fait à l'avantage des parties qu'on veut conserver. Pour les plantes dont le produit consiste en fruits, on ne retranche que quelques fleurs : ainsi, il est hors de doute que le vigneron gagne beaucoup en ne conservant sur chaque pied de vigne qu'un petit nombre de raisins; qu'on augmente le nombre et la grosseur des pois, des féverolles, des haricots, etc., en coupant les fleurs des sommités.

En somme, la soustraction des feuilles est presque toujours nuisible, et celle des fleurs presque toujours utile.

Nous ne pouvons mieux terminer ce que nous avons dit *sur les menues cultures* que par les sages réflexions du *Musæum rusticum*, le plus ancien journal d'agriculture. « On ne peut pas douter, dit-il en parlant de la végétation du froment, que les épis en général n'arrivent pas à la grosseur dont ils sont naturellement susceptibles; et si le temps où ils